



FACTURE

N° compte client : 24 - Tiers payeur : 24
N° de facture : 44427436 du 10/12/2025
N° TVA CEE :

www.flauraud.fr
FLAURAUD FIGEAC +33 (0)5 65 34 77 33
AURILIS GROUP SAS Siège social :
14 RUE PIERRE BOULANGER - 63100 CLERMONT FERRAND - FRANCE
N° TVA FR 93321774150
Tél accueil : +33 (0)4 73 420 410 Email compta : compta.clients@flauraud.fr
Mails commerce : relationcommerciale@flauraud.fr litige.retour@flauraud.fr

ADRESSE DE LIVRAISON
LACROIX FREDERIC
46160 GREALOU

Chef de secteur : MARCOULY FRANCOIS (tel :)
Devisé : EUR

Veuillez adresser vos règlements à : AURILIS GROUP SAS - Service Comptabilité - 1 Bd de Verdun - BP 329 - 15003 AURILLAC

ligne	Référence	Désignation	Prix U.	Qté	Remise	Prix U.	Montant	Taux
24	Livraison :	COMPTANT FIGEAC 46160 GREALOU	Brut H.T.			Net H.T.		TVA
1	1 TBXFE0W30-5	Commande VBQC 1513377 1 (MARF) 5L MINERVA TBXFEVO SYNTHESE 0W-3 3286065009890	37,35	2,00		37,35	74,70	20,00
2	L989	FILTRE A HUILE PURFLUX L989 3324960020685	12,25	1,00		12,25	20,00	20,00
						Cumul par BL	86,95	

FLAURAUD
10 DEC. 2025
PAYABLE

CONDITIONS DE REGLEMENT		
Chèque	10/12/2025	104,34

Nos coordonnées bancaires
LCL
IBAN : FR64 3000 2022 2700 0006 0021 M67
BIC : CRLYFRPP

A déduire	Total TTC	Montant TVA	Base HT
Net à payer	104,34	17,39	86,95
		TVA 20,00 %	
	104,34		
	17,39		
	86,95		
	TOTAL EUR		

A joindre à votre règlement
Montant TTC : 104,34 EUR
Date d'échéance : 10/12/2025
Tiers payeur : 24 N
N° de facture : 44427436

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE : Toutes nos marchandises voyageant aux risques et périls de l'acheteur, même en cas de retour ou d'envoi effectué franco de port. Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable écrit d'AURILIS GROUP SAS. Tout client professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard d'AURILIS GROUP SAS, d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros, montant fixé par décret, pour frais de recouvrement (Art. L441-6, I-ai, 12 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, AURILIS GROUP SAS peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Conformément à l'article 1229 du Code civil, le client devra payer un montant égal à 5% du montant H.T. de la facture au titre de la clause pénale en cas de non-paiement 15 jours après avoir été mis en demeure de payer. Il est expressément stipulé que le transfert de la propriété des marchandises susvisées ne s'opère qu'au paiement intégral de ces dernières (Art. L624-16 du Code de commerce). En cas de litige, les tribunaux de Clermont-Ferrand sont seuls compétents.
CONDITIONS DE REGLEMENT : Pénalités dues en cas de retard de paiement : taux de refinancement de la BCE + 10 points. Seule la taxe correspondant au prix effectivement payé ouvre droit à déduction. Aucun escompte n'est prévu pour règlement anticipé.
AURILIS GROUP SAS - Capital 7 538 392 Euros - Code APE 4531Z - SIREN 321 774 150 - RCS Clermont-Fd

cl 9327658